

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/017	Compte Administratif complet – Budget Général 2017

Monsieur l'Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire après présentation du CA sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	102003,74			288996,87		186993,13
Opérations de l'exercice	1428042,04	1789979,38	627084,20	222039,92	43106,94	
TOTAUX	1530045,78	1789979,38	627084,20	511036,79	43106,94	186993,13
Résultat de clôture		259933,60	116047,41			143886,19
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			0

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit les résultats en découlant.

116047,41	au compte 001 (DI déficit d'investissement reporté)
143 886.19	au compte 002 (RF excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018
En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018
Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/018	Compte Administratif complet – Budget Eau/Assainissement 2017

Monsieur l'Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire après présentation du CA sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal délibérant à l'unanimité sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30387,72			129581,60		99193,88
Opérations de l'exercice	391785,69	392048,07	134558,45	242713,72		108417,65
TOTAUX	422173,41	392048,07	134558,45	372295,32	0	207611,53
Résultat de clôture	30125,34			237736,87		207611,23
						Pour mémoire : virement à la section d'investissement 0

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit les résultats en découlant.

237736.87	au compte 001 (RI excédent d'investissement reporté)
30125,34	au compte 002 (DF déficit de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/019	Compte Administratif complet – Budget station-service 2017

Monsieur l'Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire après présentation du CA sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal délibérant à l'unanimité sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5736,92		4326,86		10063,78
Opérations de l'exercice	441975,98	484142,42	17104,93	9954,00		35015.51
TOTAUX	441975,98	489879,34	17104,93	14280,86	0	
Résultat de clôture		42166,44	2824,07			45079,29
						0

Pour mémoire : virement à la section d'investissement

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit les résultats en découlant.

2824,07	au compte 001 (DI déficit d'investissement reporté)
45079,29	au compte 002 (RF excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/020	Fixation des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

FIXE les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 15.76 %

Foncier bâti : 22.99 %

Foncier non bâti : 52.30 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/021	Budget Général 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget Principal de la commune pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le Budget Principal 2018 pour les montants suivants :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour 1 492 607,14 €
- **Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : 325 429,41 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018
 En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018
 Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/022	Budget Eau et Assainissement 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget Eau et Assainissement de la commune pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et une abstention,

ADOPTE le Budget Principal 2018 pour les montants suivants :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : 462 184,00€
- **Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : 358 003,87€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/023	Budget Station-Service 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget Station Service de la commune pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Station Service 2018 pour les montants suivants :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : 527 529,61€
- **Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : 21 008,06€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/024	Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012/042 du 2/07/2012 concernant la création par l'article 30 de la loi des finances de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) qui a remplacé la participation au réseau eaux usées (PRE) ainsi que la délibération n° 2017/023 du 13/04/2017 relative aux tarifs publics locaux du budget de l'eau. Il précise que dans cette dernière délibération il a été mentionné PRE et non PAC, et qu'en conséquence, il y a lieu de modifier les termes de cette participation. Il précise que le tarif en vigueur est de 1870 euros par logement et que ce tarif est inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la modification des termes de la délibération 2017/023 du 13/04/2017 de PRE en PAC,

DIT que le tarif relatif à la Participation pour l'Assainissement Collectif de 1870 euros par logement est inchangé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/025	Convention quadri-partite Place des Ormeaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses pouvoirs de police il a pris un arrêté municipal réglementant le stationnement de la Place des Ormeaux du 1^{er} juin au 30 septembre et en y interdisant l'accès de 14 heures 30 à 7 heures 30. Cela permettra aux boulistes de pouvoir jouer aux boules l'après-midi et en soirée. Les responsables des établissements sis Place des Ormeaux se sont proposés de gérer l'ouverture et la fermeture de la place. De ce fait, une convention quadri-partite entre les trois responsables des établissements et de la commune doit être entérinée pour la bonne gestion de la barrière de la place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 3 contre,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/026	Convention de servitudes - SDE 04 Renforcement HT /BTA Poste Moutte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement HTA/BTA du poste « Moutte » et de la nécessité de passer une convention de servitudes avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sis 5, avenue Bad Mergentheim à Digne-les-Bains 04000 qui portera sur la ligne électrique souterraine de 20 kv sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieux dits
A	111 – 140	Les Graves
B	141 – 908 – 911	Campagne Moutte
B	571	L'Abadie

Les droits de servitude consentis au SDE 04 dans cette convention sont, notamment, l'établissement à demeure dans une bande de 0.50 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 70 mètres, ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/027	Convention de servitudes - SDE 04 Renforcement HT /BTA Poste Moutte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement HTA/BTA du poste « Moutte » et de la nécessité de passer une convention de servitudes avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sis 5, avenue Bad Mergentheim à Digne-les-Bains 04000 qui portera sur la ligne électrique souterraine 400 volts sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieux dits
A	140	Les Graves
B	141 – 908 – 911	Campagne Moutte

Les droits de servitude consentis au SDE 04 dans cette convention sont, notamment, l'établissement à demeure dans une bande de 0.50 mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 100 mètres, ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/028	Convention de servitudes - SDE 04 Renforcement HT /BTA Poste Les Graves

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement HTA/BTA du poste Les Graves et de la nécessité de passer une convention de servitudes avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sis 5, avenue Bad Mergentheim à Digne-les-Bains 04000 qui portera sur la ligne électrique aérienne 400 volts et sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieux dits
B	643	Campagne Moutte

Les droits de servitude consentis au SDE 04 dans cette convention sont notamment l'établissement à demeure d'un support béton d'environ 0.65 m X 0.65 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/029	Convention de servitudes - SDE 04 Renforcement HT /BTA Poste Les Graves

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement HTA/BTA du poste Les Graves et de la nécessité de passer une convention de servitudes avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sis 5, avenue Bad Mergentheim à Digne-les-Bains 04000 qui portera sur la ligne électrique souterraine 400 volts et sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieux dits
B	643	Campagne Moutte

Les droits de servitude consentis au SDE 04 dans cette convention sont notamment l'établissement à demeure dans une bande de 0.50 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 55.00 mètres ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

2018/030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/030	Participation de la commune au voyage pour les collégiens de Saint-Etienne-les-Orgues

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire que le collège du Pays de Banon organise cette année en Espagne.

Onze enfants de Saint-Etienne-les-Orgues participent à ces voyages et la commune peut attribuer à chaque élève concerné une aide financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

FIXE l'aide financière de 20 euros par enfant,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'aide financière directement aux familles concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/031	Convention – Télépéage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les agents sont amenés à emprunter l'autoroute dans le cadre de leur déplacements professionnels et qu'il serait nécessaire de passer une convention tripartite avec, d'une part, les Autoroutes du Sud de la France (ASF) – dont le siège se situe 12, rue Louis Blériot – CS 30035 – 92851 Rueil Malmaison Cedex et, d'autre part, avec le comptable du Trésor sis PB 24 – 04300 Forcalquier, dénommé le payeur. Cette convention a pour objet la mise en place du prélèvement automatique pour les frais liés au contrat de télépéage. La commune disposera d'un badge qui sera utilisé dans le cadre des missions des agents municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018
 En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018
 Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/032	Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure Aménagement rural. Création ou aménagement et entretien de voirie

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2002-1144 autorisant la création de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-422 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU le projet de statuts annexé à la délibération n°119/2016, pour mise en conformité au regard de l'article 68 de la loi NOTRe ;

VUE la délibération n°112/2017 prises en conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notifiées aux communes membres en date du 19 janvier 2018 ;

Madame, Monsieur le maire présente au conseil municipal la modification portée aux statuts de la communauté de communes par ladite délibération, à savoir :

- Ajout à l'article 8.B « Compétences optionnelles » - paragraphe « Aménagement rural » :
« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ».

Ouï l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix pour, 8 voix contre et une abstention,

REFUSE la modification suivante portée au statut de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure : Ajout à l'article 8.B « Compétences optionnelles » - paragraphe « Aménagement rural » : « *Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire* » ;

AUTORISE Monsieur le maire à adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018
En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018
Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/033	Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure Politique du logement social

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2002-1144 autorisant la création de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-422 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU le projet de statuts annexé à la délibération n°119/2016, pour mise en conformité au regard de l'article 68 de la loi NOTRe ;

VUE la délibération n°113/2017 prises en conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notifiée aux communes membres en date du 19 janvier 2018 ;

Madame, Monsieur le maire présente au conseil municipal la modification portée aux statuts de la communauté de communes par ladite délibération, à savoir :

- Ajout à l'article 8.B « Compétences optionnelles » : « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

Où l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix pour, 8 voix contre et une abstention,

REFUSE la modification suivante portée au statut de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure : Ajout à l'article 8.B « Compétences optionnelles » : « *Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées* » ;

AUTORISE Monsieur le maire à adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/034	Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure Urbanisme

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2002-1144 autorisant la création de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-422 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU le projet de statuts annexé à la délibération n°119/2016, pour mise en conformité au regard de l'article 68 de la loi NOTRe ;

VUE la délibération n°114/2017 prises en conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notifiée aux communes membres en date du 19 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que la mutualisation d'un service de l'urbanisme offrirait une expertise interne à l'ensemble des communes qui n'en sont pas forcément pourvues, pour assurer la gestion des documents d'urbanisme sur le territoire, les modifications mineures des documents existants et l'achèvement des procédures en cours à Forcalquier, Ongles et Sigonce ;

CONSIDERANT que l'engagement d'un PLU intercommunal (PLUi) ne serait obligatoire qu'à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, toute modification restant possible à l'échelle communale, et que la communauté de communes entend mettre en place sans attendre une conférence intercommunale rassemblant l'ensemble des maires des communes membres pour l'élaboration conjointe d'une charte de gouvernance garantissant le respect des identités et priorités des communes ; Madame, Monsieur le maire présente au conseil municipal la modification portée aux statuts de la communauté de communes par ladite délibération, à savoir :

- Ajout à l'article 8.A « Compétences obligatoires » : « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Ouï l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix pour, 8 voix contre et une abstention,

REFUSE la modification suivante portée au statut de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure :

- Ajout à l'article 8.A « Compétences obligatoires » : « *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » ;

AUTORISE Monsieur le maire à adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

11 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2018

En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2018

Qui ont pris part à la délibération..... 11

L'an deux mil dix huit le onze avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Nicole SPADIA, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :

Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2018/035	Convention de servitudes - SDE 04 Renforcement HT /BTA Poste Moutte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement HTA/BTA du poste Moutte et la nécessité de passer une convention de servitudes avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence sis 5, avenue Bad Mergentheim à Digne-les-Bains 04000 qui portera sur le poste 20 KV et sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieux dits
B	911	Campagne Moutte

Les droits de servitude consentis au SDE 04 dans cette convention sont notamment l'occupation d'un emplacement de 13 m³ sur lequel est installé un poste de transformation électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

APPROUVE la convention désignée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

